

Paris La Défense, Amsterdam, le 12 janvier 2018

Point sur l'avancement du projet d'offre publique de Thales sur Gemalto

Il est fait référence au communiqué de presse conjoint de Thales (Euronext Paris : HO) et Gemalto (Euronext Amsterdam and Paris : GTO) en date du 17 décembre 2017 relatif au projet d'offre publique en numéraire, au prix de 51,00 € par action coupon attaché, portant sur l'ensemble des actions de Gemalto (l'« Offre »).

Thales et Gemalto ont établi le présent communiqué de presse conformément aux dispositions de la Section 7, paragraphe 1 alinéa a du Décret, qui impose la publication d'une mise à jour relative à l'avancement du projet d'offre publique dans les quatre semaines suivant son annonce.

Thales et Gemalto confirment être en bonne voie quant à la préparation de l'Offre. Thales prévoit de soumettre une demande d'examen et d'approbation du document d'offre auprès de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten) au cours de la semaine du 29 janvier 2018, avant la date limite prévue par le droit néerlandais.

En outre, Thales et Gemalto confirment que le processus d'obtention des autorisations réglementaires requises dans le cadre de l'Offre est en cours. Il est prévu que l'opération soit réalisée peu de temps après que Thales ait obtenu toutes les autorisations réglementaires usuelles, ce qui est envisagé pour le second semestre 2018.

Ce communiqué de presse conjoint de Thales et Gemalto est publié conformément à la Section 7 paragraphe 1 alinéa a du Décret sur les offres publiques néerlandais (Besluit openbare biedingen Wft, le « Décret »), dans le cadre du projet d'offre publique de Thales portant sur l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de Gemalto. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de souscription de titres émis par Gemalto. Une offre ne pourra être effectuée que dans le cadre d'un document d'offre.

A propos de Thales

Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de l'Aérospatial, du Transport, de la Défense et de la Sécurité. Fort de 64 000 collaborateurs dans 56 pays, Thales a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 14,9 milliards d'euros. Avec plus de 25 000 ingénieurs et chercheurs, Thales offre une capacité unique pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale exceptionnelle lui permet d'agir au plus près de ses clients partout dans le monde.

www.thalesgroup.com

A propos de Gemalto

Gemalto est le leader mondial de la sécurité numérique, avec un chiffre d'affaires 2016 de 3,1 milliards d'euros et des clients dans plus de 180 pays. Nous apportons la confiance dans un monde de plus en plus interconnecté.

Nos technologies et services, des logiciels sécurisés à la biométrie et au chiffrement, permettent aux entreprises et aux gouvernements d'authentifier les identités mais également de protéger les données afin qu'elles restent en sécurité et assurent des services dans les appareils personnels, les objets connectés, le cloud et sur les réseaux.

Les solutions de Gemalto sont au cœur de la vie moderne, du paiement à la sécurité de l'entreprise en passant par l'internet des objets. Nous authentifions les personnes, les transactions ainsi que les objets, chiffons les données et créons de la valeur pour les logiciels – permettant ainsi à nos clients d'offrir des services numériques sécurisés à des milliards de personnes et d'objets.

Présent dans 48 pays, Gemalto emploie plus de 15 000 personnes travaillant depuis 112 bureaux, 43 centres de personnalisation et de données et 30 pôles de Recherche et de Développement logiciel.

www.gemalto.com

Contacts

 [@ThalesPress](https://twitter.com/ThalesPress)

Thales, Relations Médias

Cédric Leurquin
+33 (0)1 57 77 86 26
cedric.leurquin@thalesgroup.com

Thales, Analystes / Investisseurs

Bertrand Delcaire
+33 (0)1 57 77 89 02
ir@thalesgroup.com

Gemalto, communication corporate

Isabelle Marand
+33 (0) 6 1489 1817
isabelle.marand@gemalto.com

Gemalto, Agence Relations Media

Catherine Durand-Meddahi
+33 (0) 6 08 14 49 70
c.meddahi@agence-influences.fr

Gemalto, communication financière

Jean-Claude Deturche
+33 6 2399 2141
jean-claude.deturche@gemalto.com

Sébastien Liagre
+33 6 1751 4467
sebastien.liagre@gemalto.com

Information à l'attention des porteurs américains d'actions Gemalto

L'Offre portera sur les titres de Gemalto, société (public limited liability company) de droit néerlandais et sera soumise aux règles d'information et de procédure prescrites par le droit néerlandais qui diffèrent de celles en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique. L'Offre sera ouverte aux Etats-Unis d'Amérique conformément à l'article 14 de l'U.S Securities Act de 1934 tel qu'amendé (l' « U.S Exchange Act »), aux lois et règlements applicables, promulgués en vertu de ce dernier, y compris la réglementation 14E (Regulation 14E) (sous réserves des différentes exemptions ou dérogations prévues, le cas échéant) ainsi qu'au droit néerlandais. En conséquence, l'Offre sera soumise à des règles d'information et de procédures différentes de celles applicables aux offres lancées aux Etats-Unis d'Amérique y compris celles relatives au calendrier de l'Offre, aux procédures de règlement-livraison, de retrait, de renonciation à des conditions suspensives et de date de paiement.

Les sommes reçues par tout porteur américain d'Action Gemalto en vertu de l'Offre sont susceptibles de constituer des transactions soumises à l'impôt aux Etats-Unis d'Amérique (fédéral et conformément au droit fiscal des Etats fédérés) ainsi qu'à d'autres impôts étrangers le cas échéant. Il est vivement recommandé que chaque porteur d'Actions Gemalto consulte immédiatement un conseil indépendant concernant les conséquences fiscales qu'emporterait l'acceptation de l'Offre.

Dans la mesure permise par les lois et règles applicables, y compris la réglementation 14e-5 (Rule 14e-5) de l'U.S. Exchange Act et conformément aux pratiques normales aux Pays-Bas, Thales et ses affiliés, son courtier ainsi que les affiliés de ce dernier (agissant en qualité de mandataires au nom et pour le compte de Thales et de ses affiliés), peuvent, après la date des présentes, directement ou indirectement, acheter tout titre qui donnerait accès immédiat ou différé au capital de Gemalto, y compris en dehors de l'Offre. Ces transactions peuvent être effectuées publiquement au prix de marché ou aux termes de transactions privées à un prix négocié. Ces transactions ne seront en aucun cas conclues à un prix supérieur au prix prévu par l'Offre. Dans l'éventualité où de telles transactions viendraient à être rendues publiques aux Pays-Bas, ces dernières seront transmises aux actionnaires de nationalité américaine de Gemalto par communiqué de presse où tout autre moyen équivalent de nature à informer lesdits actionnaires. Aucun achat de titres en dehors de l'Offre ne sera effectué par Thales ou ses affiliés en dehors de l'Offre en dehors des Etats-Unis d'Amérique. En outre, les conseillers financiers de Thales peuvent également poursuivre des activités ordinaires de négociation de cours sur des titres de Gemalto, qui peuvent comprendre des achats ou de certains arrangements en vue d'un achat de titres. Dans la mesure de ce qui requis aux Pays-Bas, toute information concernant de tels achats sera annoncée par un communiqué de presse conformément à l'article 13 du Décret et posté sur le site web de l'Offrant à l'adresse suivante : www.thalesgroup.com.

Restrictions

La diffusion du présent communiqué de presse est susceptible de faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains pays. En conséquence, les personnes venant à détenir ce document doivent se tenir informer et respecter de telles restrictions. Dans la mesure permise par la loi applicable, Thales et Gemalto décline toute responsabilité en cas de violation de telles restrictions par quelque personne que ce soit. Toute violation de ces restrictions peut constituer une violation du droit boursier dans certaines juridictions. Ni Thales, ni Gemalto, ni aucun de leurs conseils, ne pourraient être tenus responsable de la violation de telles restrictions. Tout actionnaire de Gemalto ayant des doutes sur la réglementation qui lui est applicable devrait consulter un conseil professionnel en la matière sans délai. Ce communiqué ne doit pas être publié ou distribué en ou à destination de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Énoncés prévisionnels

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, tel que les mots « anticipe », « estime », « prévoit », « croit », « pourrait », « devrait », « ferait », « entend », « peut », « potentiel » et toute autre expression similaire. Ces énoncés prévisionnels sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels sont fondés sur les attentes actuelles de la direction et sont soumis à d'importants risques économiques, concurrentiels et d'affaires, incertitudes et contingences, dont nombre sont inconnus et nombre desquels Thales et Gemalto sont incapables de prévoir ou de contrôler. De tels facteurs pourraient occasionner une différence substantielle entre les résultats, performance et projets de Thales et/ou Gemalto concernant l'opération et tous futurs résultats, performance et projets exprimés ou suggérés par de tels énoncés prévisionnels. Ni Thales, ni Gemalto, ni aucun de leurs conseils, n'acceptent la responsabilité des informations financières figurant dans le présent communiqué de presse relatives à l'activité, aux opérations, aux résultats ou à la position financière de l'autre entité ou de son groupe. Nous déclinons toute obligation ou engagement de diffuser une mise à jour ou une révision de tout énoncé prévisionnel figurant dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les prévisions ou les événements, conditions ou circonstance sur lesquels ces énoncés sont fondés.

Autres informations et où les trouver

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de vente ou d'échange ou la sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de tous titres. IL EST VIVEMENT RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE GEMALTO ET AUX AUTRES INVESTISSEURS DE LIRE LE DOCUMENT D'OFFRE (OFFER MEMORANDUM) (EN CE COMPRIS TOUT AMENDEMENT OU SUPPLEMENT A CE DOCUMENT) RELATIF AU PROJET D'OPERATION LORSQU'ILS SERONT DISPONIBLES DANS LA MESURE OU ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES. Les actionnaires de Gemalto pourront obtenir, sans aucun frais, une copie du document d'offre (Offer Memorandum), ainsi que les autres documents contenant des informations relatives à Thales, sur le site internet de Thales ([www.thalesgroup.com]). Les copies du document d'offre (Offer Memorandum) et des documents qui seront incorporés par référence dans le document d'offre (Offer Memorandum) peuvent également être obtenues, sans aucun frais, en adressant une demande de document auprès du service relations investisseurs de Thales.